



**DU LUNDI 15 FEVRIER AU
SAMEDI 20 FEVRIER 2021**

FORMATION BNSSA + PSE1

Piscine de l'Agora : Complexe Agorasports - Allée de l'Agora, 91000 Évry

**En partenariat avec la FFSS Association des Sauveteurs
Secouristes de la Seine et le territoire Grand Paris Sud**

Programme :

THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :

La formation PSE1 est incluse dans la formation initiale du BNSSA.

Avoir le BNSSA vous permettra ensuite de pouvoir continuer votre cursus de formation en intégrant un BPJEPS « Activités Aquatiques et de la Natation » pour devenir Maître-Nageur-Sauveteur. Formation que nous proposons et qui commencera en septembre 2021 à Evry.

Réservez votre place, inscription auprès de l'ERFAN Ile-de-France : erfan@lif-natation.fr

Coût du stage (PSE1 inclus) par stagiaire :

Licencié FFN : 590€

Tarifs réduits :

Licencié dans un club FFN du Grand Paris Sud : 300€

Domicilié sur le territoire Grand Paris Sud : 300€



**Nous vous convions à
participer à la formation
organisée sur le territoire
Grand Paris sud**

**BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE
SAUVETAGE
AQUATIQUE
(FORMATION PSE1
INCLUSE)**

**Formation ouverte
à toutes les
personnes, âgées
d'au moins 17 ans,
licenciées FFN, se
destinant à la
surveillance d'une
baignade**

**Inscription auprès
de l'ERFAN Ile-de-
France avant
le 5 février 2021**

ERFAN IDF

163 Bld Mortier
75020 Paris

01.40.31.19.52

erfan@lif-natation.fr

<http://iledefrance.ffnatation.fr>

FORMATION BNSSA

organisée par l'ERFAN Ile-de-France
En partenariat avec



Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 5 février 2021 à 16h à l'ERFAN Ile-de-France
Nombre de places : 24 maximum

BREVET NATIONAL DE SÉCURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (FORMATION PSE1 INCLUSE)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Diplômes visés

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du PSE1 (Premiers secours en Equipe de niveau 1) et du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Métier visé

Le BNSSA est un diplôme professionnel permettant de :

Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.

Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Le titulaire du BNSSA a interdiction d'enseigner dans n'importe quel type d'établissement comportant un bassin.

Se former au BNSSA est un premier pas vers le métier de maître-nageur sauveteur (MNS).

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Toutes les personnes, âgées d'au moins 17 ans, se destinant à la surveillance d'une baignade.
Il faut présenter un certificat médical de non contre-indication, daté de moins de 3 mois rempli par un médecin qui signera et apposera son cachet (modèle jointe dans le dossier).
Etre en possession dès le premier jour d'un masque, d'un tuba et de palmes (zoomer à éviter).

CONTENUS DE LA FORMATION

Les compétences visées

Le candidat au B.N.S.S.A. doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Programme

THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :

La formation PSE1 est incluse dans la formation initiale du BNSSA. Durée : 35h.



ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisme de formation

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France organise cette formation en collaboration avec l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine qui fait partie de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et Secourisme).

Lieu de la formation

Piscine de l'Agora : Complexe Agorasports - Allée de l'Agora, 91000 Évry

Dates et horaires de la formation

Du lundi 15 au samedi 20 février 2021
De 8h à 18h (sauf le lundi rendez-vous à 7h45)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DE SUIVI

Méthodes pédagogiques

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique, se déroulant en présentiel en salle ou au bord du bassin.

Le programme est adapté en fonction de la disponibilité du bassin.

Cette formation, théorique et pratique, est effectuée à partir d'entraînements aquatiques, de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et techniques, et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et matériels pédagogiques dédiés

Lieux de formation

Salle de cours pour la partie réglementation et le secourisme

Des créneaux horaires d'utilisation du bassin dédiés aux stagiaires pour la partie aquatique

Supports pédagogiques

Deux livrets sont distribués aux stagiaires le premier jour de la formation : un sur le PSE1 et un sur la BNSSA.

Le matériel pédagogique nécessaire au sauvetage et secourisme est disponible durant l'ensemble de la formation.

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué durant toute la durée du stage. Ainsi, il est en mesure de valider les étapes progressivement. Une fois chaque épreuve validée, il sera mis en contexte d'examen et devra valider les épreuves les unes après les autres. La réussite du stagiaire lui permettra d'être présenté à l'examen final.

Epreuves de certification

Epreuve N°1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 min 40.

Epreuve N°2 : 250m de sauvetage avec palmes, masque et tuba en moins de 4 min 20.

Epreuve N°3 : secours à une personne en milieu aquatique.

Epreuve N°4 : Questionnaire à choix multiple d'une durée maximale de 45 minutes.

L'examen se déroule le dernier jour de la formation.

SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

Formation continue

Les titulaires du BNSSA qui souhaitent prolonger la validité de leur brevet doivent se soumettre tous les 5 ans à un contrôle des connaissances.

Suite de parcours

Cette formation vous permettra ensuite de pouvoir **continuer votre cursus de formation** en intégrant un BPJEPS « Activités Aquatiques et de la Natation » pour devenir **Maître-Nageur-Sauveteur** (le BNSSA est un prérequis pour intégrer la formation).

TARIFS DE LA FORMATION

- 590€ par stagiaire
- Ou 300€ pour un stagiaire licencié dans un club FFN du territoire Grand Paris Sud
- Ou 300€ pour un stagiaire domicilié sur le territoire Grand Paris Sud

Dans les deux derniers cas, la somme de 290€ par stagiaire est prise en charge par le territoire Grand Paris Sud.

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation.



ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



Les autres frais (déplacements, déjeuners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@lif-natation.fr
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Saison	Nombre d'apprenants	Taux de réussite
		Global
2017/2018 N-3	18	72
2018/2019 N-2	48	90
2019/2020 N-1	54	81

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DOSSIER D'INSCRIPTION
BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
(FORMATION PSE1 INCLUSE)



Du lundi 15 au samedi 20 février 2021
A Evry sur le territoire Grand-Paris-Sud



**Le dossier doit être arrivé complet à l'ERFAN Ile-de-France (erfan@lif-natation.fr)
Au plus tard le vendredi 5 février 2021 par mail**

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : E-mail :
N° de licence FFN : Club (en entier) :
Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 (ou équivalent) :
Et de sa formation continue (le cas échéant) :

Votre situation

<input type="checkbox"/>	Salarié	Nom de l'employeur	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Demandeur d'emploi	Inscrit au Pôle Emploi	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Scolaire ou étudiant	Préciser	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Autre situation	Préciser	<input type="text"/>

Votre cursus de formation scolaire et universitaire

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de: Troisième Seconde Première Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi d'études universitaires:

Oui Non

Si oui, lesquelles :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi de formations professionnelles:

Oui Non

Si oui, lesquelles :

Titre professionnel le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Vos attentes sur la formation

Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

Pour quoi venez-vous en formation ?

Votre suite de parcours

Souhaitez-vous par la suite devenir maître-nageur sauveteur ?

Oui Non

Seriez-vous intéressé par la formation BPJEPS AAN qui va être mis en place à Evry à partir de septembre 2021 ?

Oui Non

Financement de la formation

- 590€ par stagiaire
- Ou 300€ pour un stagiaire licencié dans un club FFN du territoire Grand Paris Sud
- Ou 300€ pour un stagiaire domicilié sur le territoire Grand Paris Sud

Dans les deux derniers cas, la somme de 290€ par stagiaire est prise en charge par le territoire Grand Paris Sud.

Autofinancement

Club FFN

Nom et adresse de facturation

Autre Employeur

Nom et adresse de facturation

Validation d'inscription

Nom : Prénom :

Je souhaite participer à la formation BNSSA + PSE1 du 15 au 20 février 2021 à Evry

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Date : Signature :

Pour les mineurs, date, nom et signature du responsable légale :

Documents à envoyer par mail avec le dossier d'inscription

- Une lettre manuscrite de demande d'examen selon le modèle joint,
- Fiche de renseignements administratifs dûment remplie et signée
- Le Certificat médical **original, daté de moins de 3 MOIS** rempli par un médecin qui **signera et apposera son cachet**
- Si titulaire, photocopie du PSE 1 et le cas échéant, la copie de la formation continue.
- Photocopie de la carte d'identité recto / verso
- Autorisation de droit à l'image
- Fiche sanitaire et autorisation parentale pour les mineurs

L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidats

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e), autorise n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

**Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e)
responsable légal(e) autorise :
à suivre la formation BNSSA et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie
l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données
personnelles dans le contexte de la formation (voir ci-dessus).

Date et signature du responsable légal :



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Actuellement en formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, j'ai l'honneur de solliciter mon inscription à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique dont les épreuves auront lieu le 220 février 2021

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A Paris-le,

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

CERTIFICAT MEDICAL (1) - BNSSA

Exigé pour toute candidate ou candidat au Brevet National de sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce Brevet.

Je soussigné
examiné ce

Docteur en Médecine certifiée avoir

jour, M

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous

Cachet du Médecin

A le

SIGNATURE :

SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

$$3/10 + 1/10$$

Soit au moins

$$2/10 + 2/10$$

ou Cas

particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est 4/10 + inférieur à

1/10 Avec correction

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

CAS PARTICULIER :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 10/10 corrigé.

(1) Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier.

Pour les mineurs

Modèle d'autorisation parentale à rédiger en manuscrit + fiche sanitaire de liaison

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Je soussigné autorise mon enfant à passer le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A

le,

Signature



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).